



Daniel Ruez
Le Président de la Commission
particulière du débat public.

EDITO

Enfin, pour y voir clair, et aboutir à une décision... Un débat public

Des hommes,

Des citoyens, qui, dans notre régime de démocratie représentative ont délégué leur pouvoir de décision à leurs représentants élus auprès desquels sont placées les institutions républicaines.

Des citoyens bénéficiant, au titre de la démocratie participative, du droit à l'information et à sa vérification, du droit à l'expression en termes de contributions, critiques, échanges d'opinions. A cet égard le débat public est un moment privilégié en amont de l'élaboration du projet et constitue une aide à la décision publique.

Des réalités,

Un territoire alpin difficile d'accès, aux confins des Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes. Depuis vingt années, des projets entre deux tronçons autoroutiers pour relier Grenoble et Sisteron, projets caractérisés par des controverses et des études

diversement avancées.

A partir du 7 juin, des débats répartis sur ce territoire placés à la portée de tous, où pourront s'exprimer toutes les générations, toutes les compétences, toutes les opinions.

Des objectifs,

Un objectif institutionnel. Selon la loi, au vu du bilan du débat, l'Etat maître d'ouvrage, décidera par un acte rendu public, du principe et des conditions de la poursuite du projet.

Et, au-delà des critiques, du "trop" ou du "pas assez", inévitables parce qu'il s'agit d'une entreprise humaine, nous aurions atteint notre objectif si chacun à sa mesure individuellement, ou même collectivement, s'approprie le débat et y prend sa place.

Quiconque, maintenant, peut mieux participer à la décision publique concernant son cadre de vie et trouver, avec ce débat, une opportunité d'œuvrer pour le développement durable.

PRESENTATION DU DEBAT

Un débat public, qu'est-ce que c'est ?

Le débat public est un moment privilégié qui permet au citoyen de s'exprimer sur un équipement d'intérêt national.

Prévu par une loi de février 1995, modifiée par la loi relative à la démocratie de proximité de février 2002 qui transforme la commission nationale de débat public en autorité administrative indépendante, le débat public intervient pendant la phase d'élaboration d'un projet important et porte sur son opportunité, ses objectifs et

ses caractéristiques principales. Il se situe donc très largement avant l'enquête publique et à un moment où le projet est encore susceptible d'être modifié en tout ou en partie.

Quel est le rôle de la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) ?

Après avoir été saisie d'un projet, elle prend ou non la décision d'organiser un débat public. Elle désigne dans la plupart des cas, une Commission Particulière du Débat

Public (CPDP), chargée d'organiser le débat et de garantir l'honnêteté et la transparence. C'est essentiellement le rôle de la CPDP, qui n'a pas d'avis à donner sur le projet.

Sur quoi va-t-on débattre ? La liaison Grenoble - Sisteron

Il y a longtemps que la liaison Grenoble-Sisteron est évoquée sans qu'une décision définitive ait pu être prise.

Un débat a donc été décidé par la CNDP, débat qui doit porter *"sur les différentes"* ➤

> PRESENTATION DU DEBAT...

*solutions de liaison entre Grenoble et Sisteron (l'aménagement des routes existantes, la solution autoroutière par Lus-la-Croix-Haute, la solution autoroutière passant pas l'Est de Gap)*¹. S'il est normal que la Direction

régionale de l'Équipement ait un projet et que celui-ci soit proposé pour lancer le débat, chacun doit être assuré qu'il ne s'agit là que d'une proposition. C'est au cours du débat qu'on appréciera si d'autres solutions

ou variantes sont souhaitables et doivent être étudiées. C'est après le débat que des décisions interviendront.

¹ Selon la décision de la CNDP le 2 juin 2004.

Le calendrier

Le débat public aura lieu du 7 juin au 26 juillet et du 23 août au 20 octobre

Il permettra à tous, habitants, élus, associations, acteurs socio-économiques, résidents secondaires, touristes, usagers réguliers ou occasionnels de la route, jeunes et moins

jeunes, de s'informer, d'échanger et de donner leurs avis. C'est un effort demandé à chacun de réfléchir aux besoins de développement pour les prochaines années. Toutes

les opinions, tous les arguments échangés viendront éclairer la décision finale qui sera prise par les pouvoirs publics en tenant compte de ce qui aura été dit et écrit.

➔ Ce débat comporte plusieurs périodes :

- 1 Dès le 7 juin, une première période pour découvrir la façon de débattre et le projet des pouvoirs publics : deux réunions de présentation du projet sont prévues.
- 2 Une seconde période de mi-juin à début juillet pour entendre des spécialistes afin d'approfondir certaines questions. D'ores et déjà, la CPDP a retenu quatre thèmes qui seront traités dans des réunions : les besoins de liaisons internationales et interrégionales, le développement local, les impacts sur l'agriculture et l'environnement, le coût et l'utilité des projets possibles. S'il apparaît, au cours du débat, que d'autres thèmes doivent être examinés plus en détail, ils seront bien évidemment évoqués.
- 3 Une troisième période en juillet, puis en septembre pendant laquelle seront organisées de nombreuses réunions de proximité pour permettre à chacun de participer. Une nouvelle réunion thématique, en septembre, sera consacrée à une approche prospective des moyens de communications, du développement régional et de l'aménagement du territoire.
- 4 Enfin une quatrième et dernière période en octobre pour clore le débat et en tirer les premières conclusions.

Le débat sera suspendu du 26 juillet au 23 août pour respecter la pause estivale.

Le calendrier détaillé est disponible et actualisé sur le site Internet du débat et sera largement diffusé notamment par voie de presse. Toutes les réunions sont publiques, donc ouvertes à tous et l'accès en est gratuit. La Commission veille à ce que toutes les questions trouvent une réponse, que

tout soit public et que les échanges soient respectueux de chacun. Un débat n'est pas là pour entendre et figer des opinions déjà établies, il doit permettre un échange et une élaboration d'une proposition. Chacun peut y trouver sa place. Vous avez la parole, profitez-en ! ■

Pourquoi ce calendrier ?

Plusieurs raisons ont conduit au choix des dates du débat, et notamment :

- permettre l'expression de la population touristique, sans la privilégier,
- éviter la concomitance avec les autres débats publics en voie d'achèvement ou annoncés en PACA,
- précéder le débat en préparation sur les axes de circulation dans la vallée du Rhône pour proposer et non subir les orientations,
- ne pas prolonger des délais de décision quand les acteurs économiques, agricoles et les particuliers ont un besoin urgent de visibilité sur l'avenir,
- préserver la possibilité pour les autorités publiques de discuter après le débat et avant la fin de l'année budgétaire du financement de l'aménagement des routes nationales transférées aux départements.
- offrir aux jeunes (isolément ou dans le cadre de leurs établissements), grâce, notamment, à la reprise du débat après les vacances d'été, un exercice de participation introductif à une éducation citoyenne se prolongeant, dans un milieu éducatif, au-delà du débat.

PRESENTATION DE LA CPDP

Les membres de la Commission particulière de débat public :

Le président :

5 Daniel Ruez, géomètre-expert à Montbéliard, membre de la Commission Nationale de Débat Public, président honoraire de la Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs de France,

Les membres :

1 Danielle Barrès, ingénieur à l'Institut National de la Recherche Agronomique, Paris (Mission Environnement-Société).

3 Nerte Dautier, retraitée, ancien inspecteur régional des sites (DIREN PACA), ancienne adjointe au maire chargée de la culture et du patrimoine à Aix en Provence,

4 Yves François, agriculteur dans l'Isère, président de "Télé Promotion Rurale en Rhône-Alpes", président de la commission environnement de la Chambre d'Agriculture de l'Isère,



6 Roger Peiffer, général Air (CR), Aix en Provence, commissaire-enquêteur,

2 Vincent Tonnelier, ancien hôtelier à La Grave, chargé de mission à "La Passion du Bois" à Grenoble.

La Commission dont le secrétaire général est Xavier Bolze, est assistée d'une équipe de permanents et de prestataires. ■



Pour rejoindre la Commission :

Commission particulière de débat public pour la liaison Grenoble-Sisteron
Maison de l'entreprise - 11, allée des Genêts - Parc d'activités de Sisteron Val de Durance – 04200 Sisteron - Tél. : 04 92 33 18 25 / fax. 04 92 33 18 06

Site Internet : <http://www.debatpublic-cpdpgrenoblesisteron.org>

Adresse courriel : contact@debatpublic-cpdpgrenoblesisteron.org

Un N° Vert sera mis en service au début du débat.

L'ORGANISATION DU DEBAT

Comment débattre ?

La Direction Régionale de l'Équipement de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (DRE PACA) est le maître d'ouvrage, c'est elle qui a conçu le projet. Ce projet est présenté dans un dossier remis à tous ceux qui veulent en prendre connaissance. Un résumé de ce dossier est également disponible. La DRE y expose son analyse des besoins, les différentes solutions possibles, et son choix pour un tracé autoroutier passant par l'Est de Gap.

La Commission Nationale de Débat Public qui a reçu ce dossier, l'a estimé suffisamment complet pour organiser un débat. Elle a désigné une Commission particulière de débat public (CPDP) dont le président lui rend compte régulièrement. La mission de la Commission particulière est d'organiser le débat pour que le public y participe au mieux. Les membres de la CPDP sont indépendants, notam-

ment à l'égard du maître d'ouvrage, ils sont défrayés par la Commission nationale de débat public selon un barème strictement réglementé. Le maître d'ouvrage finance, lui, tous les frais d'organisation du débat. La Commission particulière veille à la transparence, à la loyauté et à la qualité du débat en permettant l'expression de tous sans privilégier quiconque. Elle assure le bon déroulement du débat, mais il lui est interdit, ce qui contribue à son indépendance, de se prononcer sur le fond. Elle ne rend donc pas d'avis. A la fin du débat, elle fait un compte-rendu de ce qui s'est passé et des arguments échangés, qui est remis à la Commission Nationale et publié. Le maître d'ouvrage dira ultérieurement et publiquement comment il prend en compte ce qui aura été dit au cours du débat.

Des bureaux ont été ouverts à Sisteron. Le

dossier du projet est à la disposition du public et peut être adressé sur simple demande à ceux qui le veulent. Une synthèse de quelques pages est diffusée largement.

Deux types de publications sont prévus pour ce débat :

- D'une part, des "lettres du débat", rédigées par la Commission, pour donner des informations pratiques, rendre compte des arguments échangés, publier les questions et les réponses les plus intéressantes.

- D'autre part, des "cahiers d'acteurs" ouverts à tous, pour diffuser des opinions et alimenter le débat ;

- Une exposition itinérante présente le projet de la DRE PACA et la procédure du débat public.

> **L'ORGANISATION DU DEBAT**

Des réunions publiques sont organisées par la CPDP. Le programme détaillé est diffusé largement. Un site Internet est ouvert où les internautes trouvent toutes les informations utiles, les documents publiés et les échanges d'arguments. Des liens sont faits avec d'autres sites où d'au-

tres informations sont disponibles. A la demande de la Commission, la DRE PACA tient à la disposition du public toutes les études dont elle dispose sur le sujet dans des lieux où elles pourront être consultées. Toutes les questions qui parviennent à la

Commission par courrier, par téléphone, par électronique, ou oralement pendant les réunions, sont transmises aux personnes concernées et la Commission veille à ce que chacun reçoive une réponse adaptée. Ces échanges sont publiés sur le site Internet. ■

Le Débat Public

